

Lettre aux porteurs de parts de l'OPC G PATRIMOINE (FR0010611301)

Paris, le 03/05/2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement G PATRIMOINE (FR0010611301), géré par la société de gestion Erasmus Gestion.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de modifier la stratégie d'investissement et la composition des actifs, afin de se donner la possibilité de saisir des opportunités en titres vifs.

Actuellement, le fonds est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion, en parts ou actions d'OPC de droit français, ou européen, le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90 % de l'actif net.

A l'avenir, le fonds sera investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de, en parts ou actions d'OPC de droit français, ou européen, **ainsi qu'en titres vifs**. Le pourcentage minimum de détention d'OPC sera de 50 % minimum de l'actif net. Le pourcentage maximum d'investissement en titres vifs actions sera de 49% de l'actif net.


Les fourchettes d'exposition aux différentes classes d'actifs ne sont pas modifiées.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 15/05/2024.

Si toutefois vous n'acceptez pas les termes de cette opération, conformément à la réglementation vous avez la possibilité de céder vos parts à tout moment sans frais, le fonds ne comportant pas de frais de sortie.

Quelle est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- *Modification du profil de rendement/Risque* : Oui
- *Augmentation du profil de risque* : Non
- *Augmentation potentielle des frais* : Non
- *Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque* : Significatif 




Quelle est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

- Cette modification n'a aucun impact sur la fiscalité du fonds.

Quelles sont les principales différences entre les caractéristiques du fonds actuellement et dans le futur ?

Voici le détail des modifications apportées à l'objectif de gestion, à la stratégie de gestion et à la composition des actifs décrits dans le prospectus du fonds :

	Avant	Après
Politique d'investissement		
Stratégie d'investissement	Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion, en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen, le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90 % de l'actif net.	Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion, en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen, ainsi qu'en titres vifs. Le pourcentage minimum de détention d'OPC sera de 50 % minimum de l'actif net.

Catégorie d'actifs			
	Avant	Après	Evolution
Fourchettes d'investissement	Titres vifs actions : 0 - 10%	Titres vifs actions : 0-49%	
	Part ou actions d'OPC : 90% - 100%	Part ou actions d'OPC : 50% - 100%	
Exposition dans des instruments financiers des pays hors OCDE	Via des parts ou actions d'OPC : 0-100%	Via des parts ou actions d'OPC : 0-100%	=
	Via des titres vifs actions : 0%	Via des titres vifs actions : 0 - 10%	

Toutes les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

Vous pouvez consulter les DIC et Prospectus du fonds sur le site internet www.erasmusgestion.com